AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 13-8-73 567207

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

ABONNEMENT ANNUEL

(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

Régie de Recettes de la D. D. A.

Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux, Cité Administrative, Rue Pélissier 63034 CLERMONT-FERRAND CEDEX

30,00 F.

C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503-17

BULLETIN N° 155 D'AOUT 1973

A R B R E S   F R U I T I E R S

CARPOCAPSE (POIRIERS - POMMIERS)

Le second vol du Carpocapse est en cours et des attaques pourront se produire prochainement.

Il est conseillé d'effectuer un traitement au début de la semaine du 13 au 19 Août (étendre ce traitement aux Noyers dans les plantations où des attaques sont habituellement à redouter).

S'il y a lieu sur Poiriers et Pommiers, intervenir en même temps contre la Tavelure et les Acariens.

Pour les produits à utiliser, consulter le bulletin n°150 de mars ; tenir compte que les produits à base d'Arseniate de plomb sont maintenant interdits.

Respecter la législation relative aux délais d'emploi des pesticides avant la récolte (consulter le bulletin n° 151 d'Avril).

B E T T E R A V E S

CERCOSPORIOSE

Quelques foyers peuvent être observés, par endroits.

Pour éviter leur extension, effectuer un traitement 2 à 3 jours après la prochaine pluie importante.

Les produits suivants sont efficaces : produits cupriques ou organo-cupriques, bénomyl, méthylthiophanate (seul ou en association avec du manèbe) thiabendazole.

POMMES DE TERRE

MILDIOU

Poursuivre les traitements dans les cultures où la végétation est encore active (cultures situées en altitude, en particulier).

En cas d'attaque de Mildiou, ne pas attendre qu'il y ait plus de 10 % du feuillage détruit pour procéder au défanage. Celui-ci peut être réalisé avec l'un des produits suivants : chlorate de soude, dinosèbe, diquat, D.N.O.C. huileux.

Etendre le traitement contre Le Mildiou aux TOMATES

P346

Imprimerie de la Station Auvergne-Limousin — Directeur-Gérant : L. BOUYX

V I G N E

MILDIOU

Dans l'ensemble les attaques sont négligeables et il n'y a plus lieu d'intervenir, sauf dans les jeunes plantations. (Il est rappelé que les raisins ne sont plus susceptibles d'être attaqués à partir de la véraison).

BLACK-ROT (département de l'ALLIER)

Les conditions climatiques ont été favorables à l'évolution de cette maladie contre laquelle des traitements précoces sont indispensables (cette année des traitements spéciaux ont été conseillés le 10 Mai et le 23 Mai).

Il est rappelé qu'un arrêté préfectoral rend obligatoire, dans le département de l'Allier, l'arrachage ou la remise en culture des vignes abandonnées : ces vignes constituent des foyers d'évolution précoce puis d'extension de la maladie sous l'influence des vents.

Dans les vignes atteintes, poursuivre les traitements, les dégâts sur grappes pouvant continuer jusqu'à la récolte.

GRILLAGE DES RAISINS

Sur grappes des "coups de soleil" peuvent être observés dans certaines parcelles (grillage des raisins, à l'exposition Sud, en particulier).

Ne pas confondre ces altérations avec des attaques de Rot-brun (mildiou sur raisin) ou du Black-rot (les grains attaqués se rident puis durcissent en se désséchant).

Clermont-Ferrand, le 10 Août 1973.

l'INGENIEUR EN CHEF d'AGRONOMIE
CHARGE DES AVERTISSEMENTS AGRICOLES

A. LECLERC.

LE CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION
PHYTOSANITAIRE

P. DENIZET.

Tirage n°867 du 10 AOUT 1973 - ABONNEMENT 1973 - Expédition n°19.

Dernière note parue : Supplément n°2 au Bulletin n° 154, le 24 Juillet 1973.